CSN
Syndicat du Transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien)

SURVIE

JOURNAL DU COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ

Prise en charge de la santé psychologique

Le 16 janvier 2024

Cela fait maintenant une année que nous avons adressé les lacunes en santé psychologique de la STM au cours de la rencontre du CSS-CSN en janvier 2023, soit l'absence de prise en charge concrète ainsi que le manque de cohérence dans le traitement des évènements en lien avec la santé psychique. Lors de ce CSS, nous avons d'ailleurs rappelé à la partie patronale la réglementation en vigueur clarifiant les obligations de l'employeur quant à la gestion des risques psychosociaux. Nous avons revendiqué plusieurs améliorations et leur avons rappelé que nous devons travailler paritairement pour faire de la prévention. Les représentants de la partie patronale nous ont indiqué que la santé psychique était une priorité de l'entreprise en 2023.

Eh bien! ils ont joué au yoyo toute l'année avec cette soi-disant priorité puisqu'en date d'aujourd'hui, ils en sont toujours au même point. Nous sommes cependant confiants qu'en cette nouvelle année, la STM se prendra en main. La partie patronale nous a mentionné avoir compris qu'elle n'aura d'autre choix que de travailler paritairement. Notre patience sera très limitée dans ce dossier et ils en sont informés.

L'implication des travailleuses et travailleurs en SST est essentielle. Il est important de déclarer les accidents, incidents et situations à risques de nature psychique via les R.A.I. La partie patronale étant réticente à nous partager les documents en lien avec les risques/incidents psychosociaux, nous vous demandons de transmettre une copie directement à votre représentant syndical en SST.

Pour 2024, nous continuerons de mettre l'emphase sur la tolérance zéro de la CNESST ainsi que sur les dossiers prioritaires de la STM, notamment le travail en hauteur, l'exposition à l'amiante et à la silice cristalline ainsi que la sécurité machine, les risques électriques, etc. Comme vous l'avez probablement constaté en 2023, nous avons effectué un bon nombre de mises hors service de machines non sécurisées et restreint l'accès aux mezzanines en raison de garde-corps non sécuritaires. Nous avons dénoncé et travaillé à encadrer différentes tâches qui exposaient les travailleurs à des chutes en hauteur. De plus, nous tenons à vous informer que les rencontres de sensibilisation sur l'exposition à l'amiante ainsi que sur le programme de dépistage de l'amiantose de la STM se poursuivront en 2024 pour les travailleurs qui y sont éligibles.

En terminant, nous désirons vous souhaiter une belle et heureuse année 2024, de la santé et de la sécurité au travail! Nous vous remercions de votre implication en santé-sécurité et nous vous encourageons à continuer de rapporter les accidents, incidents et situations à risques via les R.A.I. La santé-sécurité progresse à la STM et cela est en grande partie dû à vos revendications et à votre implication en SST. Continuez de respecter et d'appliquer les procédures de travail et n'hésitez pas à communiquer avec nous!

Le Comité de Santé Sécurité (CSN)

PATRICK DIAS
Représentant syndical SST (EMR)
Cellulaire: 514-451-1823
Bureau: 514-350-0800 #84666
patrick.dias@stm.info

NICOLAS BOUTHILLETTE
Représentant syndical SST (RDA Majeur)
Cellulaire: 514-817-8373
Bureau: 514-350-0800 #84686
nicolas.bouthillette@stm.info

FRANCE-MICHEL LAFLAMME
Représentant syndical SST (ESS, Entreposage, Service aux stations)
Cellulaire: 514-829-7381
france.laflamme@stm.info

JONATHAN LAUZON
Représentant syndical SST (EÉF)
Cellulaire: 438-860-5686
Bureau: 514-786-6876 #64413
jonathan.lauzon@stm.info

JONATHAN DION
Représentant syndical SST (EDI)
Cellulaire: 514-567-9197
Bureau: 514-350-0800 #84693
jonathan.dion.2@stm.info

SIMON LARIVIÈRE
Représentant syndical SST (RDA-mineur)
Cellulaire: 514-743-0022
Bureau: 514-350-0800 #84685
simon.lariviere@stm.info